



# Compte rendu

## *Réunion de Bureau du 15 avril 2021*

Présents :

Alexi Seves *Président*

Gabriel Negre *Vice-Président*

Samuel Falcou *Trésorier*

Esther Annézo-Sébire *Vice-Trésorière*

Thomas Escaffre *Secrétaire*

Lieu de table : Zoom



## Trésorerie

Le bilan financier de la semaine est le suivant :

Débits (entrées)	-	Crédits (sorties)	-
		Matériel pour Radio ISS	34
		Muzak : Frais Balle Jaune	79
		Frais de tenue du site internet	5.99

## Associatif

**Hiboom** Clément a sollicité notre avis quant à l'achat d'un petit réfrigérateur, pour environ 120€, afin que (exclusivement) les membres du club puissent s'en servir lors des soirées qu'ils animent (cela exclut donc naturellement toute vente de boissons). En effet, ils sont souvent contraints de mixer pendant la totalité de la soirée; cet achat leur apporterait donc un certain confort dans l'exercice de leurs activités. Les frais entrent dans le budget du club et la dépense entre, dans une certaine mesure, dans le cadre de leurs activités : nous ne voyons donc aucune raison de nous y opposer.

*Présenté par Samuel Falcou, au nom de Clément Delefortrie*

## Pôles

Aucune discussion ni nouveauté.

## Discussions diverses

**Relations avec les alumni** Une réunion a été réalisée ce jour avec Karine Carbonnaux, afin de discuter de nos relations actuelles avec les alumni, et éventuellement de proposer et/ou de faire



émerger des idées pour collaborer avec eux ou pour les inclure un peu plus dans nos activités ou nos projets. La discussion a été menée avec les autres associations d'étudiants, et il en ressort surtout que si, pour l'instant, nous n'avons que peu de besoins et d'idées en ce sens, nous demeurons tous tout à fait ouverts à des propositions et à des collaborations futures.

*Présenté par Thomas Escaffre*

**Clarification du protocole de dépenses** Suite à certaines discussions au sein et à l'extérieur du bureau, nous avons décidé de faire un peu évoluer, et surtout de clarifier, les droits et devoirs des présidents de clubs quant à leurs dépenses. En effet, nous trouvons qu'il était assez lourd, pour eux, de venir systématiquement nous demander pendant une réunion bureau l'autorisation de faire un achat, comme leurs prédécesseurs ont pu le faire dans le passé. Bien sûr, nous avons veillé à ce que cette "remise à neuf" du système d'autorisation soit compatible avec le règlement et les statuts de l'association. Le but est donc de fluidifier ce mécanisme de dépenses en permettant un peu plus de liberté aux clubs, tout en gardant la main sur les "grosses" dépenses et sur l'information : il demeure en effet primordial que nous soyons informés de toutes les dépenses et, si les plus petites peuvent être effectuées plus facilement, nous tenons à conserver une certaine maîtrise sur les plus lourdes. Nous attirons donc l'attention de tous les présidents de clubs de l'association sur le texte ci-dessous, qui clarifie ce nouveau protocole :

"Vous devez informer d'abord, de préférence, Esther puis Samuel de votre volonté d'effectuer un achat. Selon sa nature, et le montant, les trésoriers décideront alors :

- Ou bien de donner directement l'autorisation pour l'achat
- Ou bien d'en parler rapidement avec le bureau sans attendre une réunion
- Ou bien, si c'est une dépense importante ou exceptionnelle, il vous sera demandé de si possible venir à une réunion bureau afin de nous présenter le projet, ou à défaut de briéfer l'un d'entre



nous afin qu'il expose la dépense en réunion. Ce n'est pas pour discuter ou non de la validation de la dépense, mais pour que nous soyons tenus au courant des activités des clubs liés à l'AA.

Concrètement, ce qui change pour vous : Pour les petites dépenses, plus besoin d'attendre un vote lors d'une réunion bureau, ce qui était théoriquement le cas avant. Pour les grosses dépenses rien, étant donné que les votes étaient globalement tous en faveur de la dépense. On se réserve tout de même un droit de veto, dans le cas où vous voudriez acheter genre une chèvre ou tout autre chose qui ne rentrerait évidemment pas dans le cadre de vos activités. Une fois que vous avez notre retour, procédure habituelle. Pour ne pas avoir à avancer d'argent, vous pouvez solliciter Esther ou Samuel pour un paiement direct sur internet, par virement à une entreprise, par chèque, espèces, . . . Sinon vous avancez et remplissez une note de frais.

J'en profite pour rappeler que fournir une facture est obligatoire dans tous les cas, au nom de la personne qui paye (AA si vous nous demandez de payer, vous si vous avancez les frais)."

*Présenté par le bureau*

Fin du compte rendu.